

RÉGLEMENTATION

IDENTIFICATION OVINE & CAPRINE

Aucun ovin ne peut circuler sans ses 2 boucles (électronique et conventionnelle).

Tous les mouvements entrant ou sortant de l'exploitation, doivent être notifiés à l'EdE, dans un délai de 7 jours, quels que soient leurs nombres et leurs destinations (sauf équarrissage).



LES DÉCLARATIONS DE MOUVEMENTS

Les notifications sont réalisées par :

- **Voie papier** (le document de circulation est à envoyer directement à l'EdE).
- **Voie électronique** (SYNEL, OVITEL, ISAGRI ...).
- **Le délégataire** (Les éleveurs qui vendent régulièrement leurs animaux à un même opérateur commercial - négociant, groupement de producteur, marché... - peuvent aussi déléguer la réalisation de la notification à cet opérateur appelé délégataire).

Les contrôles ASP, ainsi que DDCSPP sont renforcés même pour les détenteurs qui ne demandent pas d'aides.

Les délais de notifications de mouvements sont contrôlés et sanctionnés lorsqu'ils dépassent le délai réglementaire de 7 jours, ainsi que les animaux en défaut d'identification.

Sur simple demande, un agent habilité par l'EdE peut intervenir gratuitement pour mettre à jour et conseiller tous les détenteurs qui le souhaitent.



Contact :

Chambre d'Agriculture de la Corrèze

05 55 21 55 54

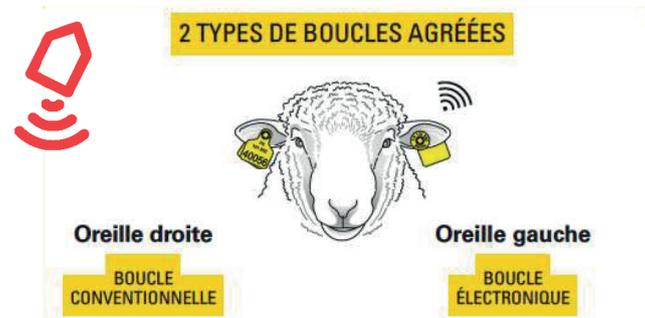
identification@correze.chambagri.fr



LE BOUCLAGE

Une boucle à chaque oreille

- * **Poser la boucle électronique** à l'oreille gauche (de préférence) avant l'âge de 6 mois ou avant toute sortie de l'exploitation.
- * **Poser la boucle conventionnelle** à l'oreille droite (de préférence) avant l'âge de 6 mois.
- * **Enregistrer la date de pose de la boucle** sur le document de pose des repères ou sur le carnet d'agnelage.



En cas de perte de l'une des deux boucles

- * **poser une boucle provisoire rouge** avec l'inscription manuelle du numéro de l'animal.
- * **Passer commande à l'EdE pour ré-identifier à l'identique** (dans un délai de 12 mois).
- * **Enregistrer la date de pose de la boucle** sur le document de pose des repères ou sur le carnet d'agnelage.



Retrouvez les détails de la réglementation et les cas particuliers sur le site :

www.correze.chambre-agriculture.fr

Gérer mon exploitation > Identification animale

REEMPLIR LE DOCUMENT DE CIRCULATION

Le document de circulation est un élément central du système de traçabilité des caprins qui doit être renseigné pour chaque entrée ou sortie d'animaux de l'exploitation. Ce document, dûment rempli, accompagnera les animaux au cours de leur déplacement.

QUELLES INFORMATIONS RENSEIGNER ?

LORSQUE LES ANIMAUX QUITTENT L'EXPLOITATION

- Vérifier que la **partie A « Transport »** est bien renseignée et signée par le transporteur.
- Renseigner entièrement la **partie B « DÉPART »**. Toutes les informations demandées sont obligatoires :
 - Cocher la case « Elevage » ;
 - Indiquer le nombre d'animaux chargés en distinguant les chevreaux de boucherie et les reproducteurs/réformes.
- Renseigner la **partie C** de la partie « ARRIVÉE ».
- Renseigner la **partie D « Animaux »**.
- Renseigner la **partie E « ICA »**.
- Signer, en tant que détenteur de départ, dans la **partie F « Signatures »** et garder un exemplaire du document (à archiver pendant 5 ans dans le registre d'élevage).

LORSQUE LES ANIMAUX ENTRENT DANS L'EXPLOITATION

- Vérifier que les **parties A « Transport »** et **B « DÉPART »** ont été correctement renseignées, et signées respectivement par le transporteur et le détenteur de départ.
- Compléter la **partie C2** de la partie « ARRIVÉE ».
 - Indiquer le nombre d'animaux déchargés en distinguant les chevreaux de boucherie et les reproducteurs/réformes ;
 - Renseigner, le cas échéant, le nombre d'animaux arrivés morts.
- Signer, en tant que détenteur d'arrivée, dans la **partie F2 « Signatures »** et garder un exemplaire du document (à archiver pendant 5 ans dans le registre d'élevage).

A - PARTIE TRANSPORT

A renseigner et à signer par le transporteur.

- Si le transporteur n'a pas de numéro de transporteur agréé, noter « INCONNU ».
- Le transporteur garde une copie de ce document.

B - PARTIE DÉPART

Informations relatives au chargement.

D - PARTIE ANIMAUX

Informations relatives aux animaux transportés.

NOTER :

- **(es) indicatif(s) de marquage de la (des) exploitation(s) et le nombre d'animaux** correspondant à chaque indicatif pour les chevreaux de boucherie de moins de 12 mois destinés à l'abattage éventuellement par l'intermédiaire d'un centre d'engraissement.
- **le numéro national de chaque reproducteur** et de chaque animal de réforme quel que soit le type de repère d'identification.

F - PARTIE SIGNATURES

- Partie F à signer au départ des animaux.
- Partie F2 à signer à l'arrivée des animaux.

Document de circulation FEUILLET A CONSERVER PAR LE DETENTEUR DE DEPART			
Nom transporteur : GPC N° transporteur ¹ : FR 75019 N° Véhicule ² : FR 1234TH79		DECHARGEMENT (Date et heure) : 25/06/2015 - 13 H	
CHARGEMENT (Date et heure) : 25/06/2015 - 10 H		Camion vide ³ <input type="checkbox"/>	
Signature du transporteur : _____		Signature du transporteur : _____	
DEPART		ARRIVEE ⁴	
<input checked="" type="checkbox"/> Elevage <input type="checkbox"/> Op. Commerciaux <input type="checkbox"/> Centre Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché		<input checked="" type="checkbox"/> Elevage <input type="checkbox"/> Op Commerciaux <input type="checkbox"/> Centre Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché	
<input type="checkbox"/> Abattoir <input type="checkbox"/> Particulier		<input type="checkbox"/> Abattoir <input type="checkbox"/> Particulier	
N° Exploitation ⁵ : FR 816972283	N° Exploitation ⁵ ou N° Abattoir ou N° SIREN ⁶ : FR 7946142152		
N° SIREN ⁷ : _____	N° SIREN ⁷ : _____		
Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom : EARL du Grand Pré	Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom : _____		
Adresse exploitation : Le Pivert	Adresse exploitation ⁸ : Le Champ Vert		
Code Postal : 86470	Code Postal : 79000		
Commune : La Chapelle Montreuil	Commune : Deschamps		
Agneaux/chevreaux de boucherie	Reproducteurs et réformes	Agneaux/chevreaux de boucherie	Reproducteurs et réformes
Nombre d'ovins		Nombre d'ovins	
Nombre de caprins : 24	9	Nombre de caprins	
		Nb de morts transportés	

INFORMATIONS A COMPLETER OBLIGATOIREMENT⁹ (joindre un document supplémentaire⁹ si le nombre de cases ne suffit pas).

AGNEAUX / CHEVREAUX DE BOUCHERIE¹⁰ : Indicatif(s) de marquage des animaux du lot et nombre d'animaux par indicatif¹¹

Indicatif de marquage	Nombre	Indicatif de marquage	Nombre	Indicatif de marquage	Nombre	Indicatif de marquage	Nombre
583210	24						

REPRODUCTEURS ET REFORMES¹² : Numéros nationaux d'identification complets des animaux¹³

Numéro individuel	Numéro individuel	Numéro individuel	Numéro individuel
¹ FR 583210 00401	13	25	37
² FR 583210 00410	14	26	38
³ FR 583210 00283	15	27	39
⁴ FR 101262 40056	16	28	40
⁵ FR 86972283 0915	17	29	41
⁶ FR 86972283 0923	18	30	42
⁷ 250 058321000412	19	31	43
⁸ 250 010126240223	20	32	44
⁹ UK 024422000100	21	33	45
	22	34	46
	23	35	47
	24	36	48

Je soussigné, détenteur de départ (cocher la mention utile)¹⁴ :

Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.

Informe que des animaux présentent un risque (fournir obligatoirement le document dédié¹⁵ à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

Détenteur de départ¹⁴ : j'atteste que les informations sont exactes et je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, des animaux sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

Signature : _____

Détenteur d'arrivée¹⁵ : j'atteste que les informations sont exactes

Signature : _____

La signature ou le cachet¹⁶ sont obligatoires, tout document non signé ne pourra être pris en compte.

À RETENIR :

Je complète avec attention les 6 parties distinctes de ce document qui me concernent : A à F au départ, C2 et F2 à l'arrivée.

C - PARTIE ARRIVÉE

Informations relatives au déchargement.

- Partie C à remplir au départ des animaux. Si le destinataire est un particulier, les informations : « Nom - Prénom - Adresse - Code postal - Commune » sont obligatoires.

- Partie C2, à compléter à l'arrivée des animaux.

E - PARTIE ICA (INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE)

Informations relatives au risque ICA des animaux transportés.

A renseigner par le détenteur de départ.

- Cocher la case utile.
- Fournir le document spécifique dans le cas où les animaux présentent un risque pour la chaîne alimentaire, pour qu'il soit remis au détenteur d'arrivée.